



TEXTE n° 5
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

31 octobre 2024

PROPOSITION DE LOI

visant à restaurer un système de retraite plus juste en annulant les dernières réformes portant sur l'âge de départ et le nombre d'annuités

L'Assemblée nationale n'a pas adopté la proposition de loi.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 31 octobre 2024.

*La Présidente,
Signé : YAËL BRAUN-PIVET*

Voir les numéros : 284 et 475.
